

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement à caractère personnel.

146353

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12688

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LAFREM Mohamed

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0662762551

Total des frais engagés : #459,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Zineb LAHLOU BELLALI
PEDIATRE
Val Fleuri Casablanca
Tél: 0522 25 15 32

Date de consultation : 04/11/2023

Nom et prénom du malade : LAFREM ZAYD Age: 25 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Syndrome Grippe

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CRN

Le : 15/01/23

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
4/1/23	5		300 Dhs.	Dr. Zineb LAHLOU PEDIATRE El Fleur Casablanca tel: 0522 25 75 32 LAHLOU BELLA
9/1/23	contrôle		Gratuit	

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie VICTOIRE Docteur Hanane SAMAÏ Annas S11 loc M3 Victoria city Soura - Tel: 05 22 32 07 07 Victoria Park SAMAÏ	04/01/2023	122,40
	09/01/2023	37,00

Docteur Zineb LAHLOU BELLAMILH

Spécialiste
des maladies du Nourrisson
et de l'Enfant



Téléphone : 05 22 25 75 32
SMS : 06 77 77 25 74
dr.zineb.lahlou@gmail.com

Casablanca, le 4/11/23

Zayd LAFREM

M 70 x 2
3 h } Deliprane 200
= 22,00 1 beppoo



Algertil:
1 cāw
Coryzalia



40,00 1 cp orodispersible x 4-6 x 1. 3 jrs



19,50 - Allium Cepa 9CH 5 granules chaque
heure per jour
puis 5 granules x 3 jrs (6 jrs)



Mercurius Solubilis 9CH 5 granules x 3 jrs / 7 (7 jours)
122,40

Dr. Zineb LAHLOU BELLAMILH
PEDIATRE
Val Fleuri Casablanca
Tél: 0522 25 75 32

110H70
11725
L3233

Doliprane®

PARACETAMOL

200 mg



10 SUPPOSITOIRES

DOULEURS
FIEVRE

bottu s.a.

82, Allée des Casuarinas - Ann-Sébastien - Consilience
S.Bachoud - Pharmacien Responsable

b

110H70
11725
L3233

Doliprane®

PARACETAMOL

200 mg



12 à 16 kg

bottu s.a.

82, Allée des Casuarinas - Ann-Sébastien - Consilience
S.Bachoud - Pharmacien Responsable

DOULEURS
FIEVRE

10 SUPPOSITOIRES



b

algantil

150 ml



algantil

algantil

algantil

algantil

algantil

®

PPV 22DH00 EXP 09/2025
LOT 26006 4

ALGANTIL®

Suspension buvable pédiatrique

150 ml

Rhumes, Rhinites

Coryzalia®

370 mg

40 COMPRIMÉS
ENRQPÉS

BOIRON

BOTTU SA
PPV : 40 DH 00

Rhumes, Rhinites
Coryzalia®

Docteur Zineb LAHLOU BELL'AMLIH

Spécialiste
des maladies du Nourrisson
et de l'Enfant



Téléphone : 05 22 25 15 32
SMS : 06 77 77 25 74
dr.zineb.lahlou@gmail.com

Casablanca, le 9/1/2013

Zayd LAFREY

18,50

- Belladonna 9 CII



18,50

5 granules x 3/-

Arsenicum Album 9 CII



5 granules

x 3/-

37,00

Pharmacie Victoria Parc
Dr. Zineb LAHLOU BELL'AMLIH
Lot. Annas 51100 Casablanca city
Bouakoura - Tel: 0522 32 07 01

Dr. Zineb LAHLOU BELL'AMLIH
PEDIATRE

Val Fleur Casablanca
Tél: 0522 25 15 32